

**Assemblée des délégués du SEPE
du 29 mai 2015**

- LIEU** : Tour du Séminaire, Porrentruy
- DEBUT DE L'ASSEMBLEE** : 18h30
- PRESIDENT** : M. Marcel HUBLEUR
- SECRETAIRE** : Mme Marie-Françoise MAITRE, secrétaire SEPE
- DELEGUES EXCUSES** : M. Denis BAILLIF, Courgenay
David KLAY, Courgenay
Yves VOISARD, Porrentruy
Mme Laure DARGIER, vérificatrice des comptes
Danièle LAVILLE, vérificatrice des comptes
- DELEGUES ABSENTS** : MM. Christian SANER, Alle
Alain GERBER, Cornol
Yannick MATTHEY, Courtedoux
Jean-Marc LOPINAT, Courgenay
Manuel GODINAT, Porrentruy
Claude GURY, Porrentruy
Marcel MEYER, Porrentruy
Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal No 12 de l'assemblée du 14.11.2014 à Courgenay
5. Rapport du Président de la commission
6. Passation des comptes 2014 :
 - a) Rapport des vérificateurs
 - b) Approbation des comptes
 - c) Décharge à la commission pour sa gestion
7. Divers

1. Ouverture

Le Président salue les participants et ouvre la séance en demandant si des modifications sont souhaitées à cet ordre du jour. Ce n'est pas le cas et les délibérations peuvent démarrer.

2. Désignation des scrutateurs

Mme Marie-France Beuchat et M. Thierry Sutterlet sont désignés en tant que scrutateurs.

3. Appel nominal

| | |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Alle | Isabelle Fleury, Romain Gurba |
| Baroche | Jean-Pierre Gindrat, Maurice Froidevaux |
| Cornol | Beuchat Marie-France, José Beuret |
| Courgenay | Guélat Régine |
| Courtedoux | Yves Blum, Jean-Paul Meneghelli |
| Fontenais | Jean-Luc Bourquin, Francis Dubey, Thierry Sutterlet |
| Haute-Ajoie | Emmanuel Gigon, Joseph Lachat |
| Porrentruy | Chantal Braichet, Pierre-Arnaud Fueg, Marcel Hubleur, Vincent Siegenthaler |
| Rocourt | Rachèle Gigandet, Raymond Périat |
| Grandfontaine | Nathalie Pouchon, Marquerite Vuillaume |

22 délégués présents (quorum 16)

4. Procès-verbal No 12 de l'assemblée des délégués du 14 novembre 2014 à Courgenay

Le procès-verbal est accepté sans remarque à l'unanimité par un lever de main, et avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

5. Rapport du Président de la commission

M. Hubleur passe la parole à M. Villard, qui présente son rapport aux délégués :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués.

C'est avec plaisir que je vous donne quelques informations concernant les dossiers en cours au SEPE depuis notre dernière assemblée du 14 novembre 2014 à Courgenay. La commission s'est réunie à 3 reprises.

Tout d'abord les micropolluants

C'est un des dossiers importants que traitent actuellement la commission et plus particulièrement la sous-commission d'exploitation. Je vous en ai longuement parlé en fin d'année passée. Je vous rappelle simplement que la loi a été modifiée et a été acceptée par les chambres fédérales le 21 mars 2014, où il est précisé qu'une taxe fédérale sera perçue auprès des détenteurs de stations d'épuration pour financer l'indemnisation des mesures destinées à éliminer les micropolluants. Cette taxe est de CHF 9.- par habitant qui sera prélevée dès le 1^{er} janvier 2016. Les steps qui se mettront en conformité avec la nouvelle loi ne devront plus payer le montant précité.

La commission du SEPE n'a donc pas attendu avant d'entreprendre les démarches ce dont elle vous avait communiqué par courrier en février dernier. Comme annoncé dans la presse, le SEPE a pris le taureau par les cornes. Plusieurs séances ont déjà eu lieu avec le bureau d'ingénieurs RWB SA qui a été mandaté pour l'étude qui porte sur la méthode la plus adaptée à la station en incluant l'optimisation du processus de traitement et les aspects énergétiques. Le dossier complet vous sera présenté y compris la votation d'un crédit de construction dans le courant du mois de septembre de cette année afin que si possible l'installation soit opérationnelle en septembre 2016. Le calcul est très vite fait, la suppression de la taxe de CHF 9.-- par habitant permettrait de financer les frais résiduels d'investissements à charge du SEPE, après encaissement des subventions fédérales et cantonales de l'ordre total de 85 à 90%, ainsi que les charges de fonctionnement des nouvelles installations. Cela ferait d'une pierre, deux coups, puisque cette réalisation permettrait aussi d'améliorer l'état sanitaire de l'Allaine ce qui ne déplairait surtout pas à nos amis pêcheurs.

Reprise des infrastructures communales par le SEPE

Il s'agit de l'autre dossier important pour l'avenir de nos communes et du syndicat. Le groupe de travail a déjà bien planché sur le sujet qui est très vaste et je profite de les en remercier. Comme vous avez pu le constater lors de la présentation du dossier du 11 mai dernier à la salle de l'Oiselier à Porrentruy, pour celles et ceux qui étaient présents, il reste encore du pain sur la planche. Il y a en effet encore de nombreux documents et des comparaisons à établir ainsi que de terminer notamment les nouveaux règlements du futur syndicat. Plusieurs interrogations restent à résoudre avec le service des communes et le service juridique concernant les transferts financiers. Le SEPE est également tributaire de la décision du parlement jurassien par rapport à la loi sur l'eau qui définira plusieurs principes, dont il faudra tenir compte. La décision finale appartiendra à votre assemblée et ensuite aux communes concernées. C'est la raison pour laquelle, le groupe de travail vous serait reconnaissant de lui transmettre vos interrogations et / ou vos suggestions d'ici le 30 juin prochain.

M. Hubleur remercie M. Villard pour l'important travail à la présidence des commissions.

6. Passation des comptes 2014

M. Hubleur donne maintenant la parole à M. Voisard, qui présente les comptes 2014 :

Les comptes de l'année bouclent, comme les années précédentes, avec un versement à la provision. En 2014 c'est un montant de 86'035.61 qui a été versé à la provision pour futurs investissements. Les résultats des dernières années sont le fruit d'une excellente gestion du SEPE, ce qui nous permet d'envisager les prochains investissements avec sérénité.

Compte de fonctionnement – Administration 48'757.75 de charges.

La commission et la sous-commission d'exploitation se sont réunies à 11 reprises et le groupe de travail régionalisation à 5 reprises. Au niveau des frais administratifs, rien de particulier à signaler si ce n'est une légère augmentation des frais de maintenance et d'hébergement. Le chiffre 100.310.02 comprend les frais relatifs à la mise au concours du poste de Stéphane Crelier qui est entré en fonction le 1^{er} octobre 2014. Je vous rappelle qu'il remplacera Philippe Raval, en septembre 2015, qui fera valoir son droit à une retraite bien méritée. Le fait de travailler avec la messagerie nous a permis de diminuer nos frais de ports et de téléphone. Le compte 100.318.02 comprend le montant des honoraires RWB SA pour les prestations d'appui au maître d'ouvrage.

Compte de fonctionnement – Exploitation 919'018.38 de charges et 175'212.95 de produits. Les charges de personnel sont conformes au budget. Nous trouvons les charges liés à un employé supplémentaire depuis le 1^{er} octobre. Le montant de la consommation d'eau est inférieur au budget ainsi qu'à l'année précédente. C'est également la même remarque pour les frais d'énergie. La diminution est de 2,65%. Rien de particulier à signaler pour l'acquisition d'outillage, les frais d'entretien du laboratoire ainsi que les frais de nettoyage.

Les montants relatifs aux produits de déphosphatation et autres produits sont nettement inférieurs au budget et aux comptes 2013. (120.314.04 et 05)

Il n'y a pas eu de frais d'entretien conséquent pour les bâtiments, les dépenses concernent diverses fournitures. (120.314.01).

Le montant du compte entretien et réparation (120.315.01) pour 77'458.54 concerne divers frais de réparations et d'entretien usuels avec pour principale dépense un montant de 24'575.90 pour le remplacement d'un diffuseur à fines bulles et ses membranes.

Les frais de véhicules comprennent les divers services aux véhicules, les frais d'assurance d'expertise et de carburant. (120.315.02)

Les frais d'entretien de la centrifugeuse et des serres (120.315.03) comprennent les frais usuels mais également l'acquisition de matériel pour effectuer divers frais d'entretien, notamment un réducteur pour 9'057.70 et des déflecteurs pour 2'199.60.

Le montant pour l'enlèvement des déchets (120.318.02) est supérieur au budget, mais nous le savions car nous avons calculé cette augmentation après avoir voté le budget.

Les frais de nettoyage des bassins et collecteurs (120.318.03) comprennent une facture de 10'334.80 de la maison Chapuis pour le curage et l'évacuation de boues dans un collecteur.

Les primes d'assurances (120.318.04) sont légèrement inférieures au budget et à celles de 2013.

Le compte taxes et impôts (120.318.05) comprend les taxes cadastrales et immobilières.

Les honoraires pour contrôles techniques (120.318.06) concernent les analyses du Laboratoire cantonal. Comme les années précédentes nous avons payé 4 décomptes.

Des achats de diverses fournitures composent le montant du compte modifications bassins et collecteurs. (120.318.08).

Les frais d'élimination et de transports des boues (120.318.09) sont nettement inférieurs au budget et aux comptes des dernières années. La diminution des prix annoncée chez Vigier devrait permettre de maintenir cette tendance.

Un nouveau compte a été créé pour comptabiliser les taxes de canalisations. (120.318.10)

Les frais d'élimination des boues d'autres STEP (120.318.12) sont inférieurs à l'année précédente. En tenant compte des deux années le compte s'équilibre à hauteur du budget.

Le montant dépensé dans les frais divers respecte le budget. Il en va de même pour les frais des cotisations et des cours à des associations.

En plus du versement dans les réserves que je vous ai communiqué au début de mon commentaire nous avons effectué les versements habituels. (120.380.01 à 120.380.06).

Nous avons encaissé 5'069.40 francs de taxe de déversement pour les déchets distillés. (120.435.02).

Les autres taxes et contributions sont conformes aux montants budgétés et à ceux de 2012 et 2013.

Les contributions des autres Steps sont basées sur les EH au 01.01.2013. (120.435.05). Les montants encaissés dans les assurances sociales sont calculés sur la base des traitements et respectent assez bien le budget.

Compte de fonctionnement – Finances 131'921.70 de charges et 924'484.88 de produits.

Le renouvellement de notre emprunt pour les serres pour 5 ans à 1.18% explique la diminution des intérêts. Cette diminution permet d'avoir des charges financières très nettement plus basses que celles prévues dans la planification financière. Nous avons également négocié la possibilité d'amortir le même montant annuel de 110'000 francs réparti par trimestre et non plus par semestre. Le décompte final concernant le PGEE sera établi prochainement et nous pourrons ainsi établir le décompte pour chaque commune dans le cadre des comptes 2015, si tout va bien.

Les communes ont versé un montant de 920'299.20, il n'y avait pas de contributions impayées au 31 décembre 2014.

Compte d'investissement 25'416.60 de dépenses.

Le montant des dépenses concerne les intérêts de l'emprunt du PGEE. Un montant de 17'000 francs a été payé au bureau BD pour les honoraires liés à l'étude sur la reprise des infrastructures communales.
Bilan

Comme les années précédentes les disponibilités étaient très importantes en fin d'année mais plusieurs factures ont été payées en janvier 2014. Le compte relatif à la conduite de valorisation du biogaz présente un solde de 13'935.35

Le montant du compte : divers débiteurs sera encaissé en 2015.

Les investissements nets se montent à 1'784'565.33 et les réserves sur comptes bancaires à 1'375'181.89.

Les divers montants liés aux créanciers ont été régularisée en 2015. Les dettes se montent à 1'721'966.40. Les provisions se montent à 2'025'422.64. Ce montant semble élevé mais au vu des investissements qui nous attendent, on pourra utiliser ces provisions pour diminuer nos charges financières.

La fortune nette n'a pas évolué en 2014, puisque l'excédent de produits a été comptabilisé dans les provisions, le montant reste à 138'490.14

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ces comptes 2014, en particulier Maurice Hulmann et ses collaborateurs, Gilles et Marie-Françoise ainsi que les membres de la commission.

Le Président, en l'absence des vérificatrices, donne lecture de leur rapport.

M. Hubleur demande ensuite à l'assemblée si elle accepte les comptes tels que présentés par un lever de main. Approuvés à l'unanimité.
Décharge est donnée à la commission pour sa gestion, par applaudissements.

7. Divers

Le représentant de Porrentruy M. Gabriel Voirol salue les participants et rappelle que les participants qui y étaient présents ont un excellent souvenir de la précédente séance dans ces locaux magnifiques, et souhaite qu'ils apprécieront également le verre de l'amitié qui va suivre.

Le développement de Porrentruy est en marche, avec comme but une augmentation du nombre d'habitants pour atteindre les 7000, les feux sont au vert pour atteindre cet objectif, avec des projets novateurs pour faire une ville intelligente, attractive au niveau touristique.

L'innovation avec le futur traitement des micropolluants en est un exemple.

La séance levée à 19h.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Fontenais en automne 2015.

Courtedoux, le 6 juin 2015

Le Président
Marcel Hubleur



La secrétaire
Marie-Françoise Maître

